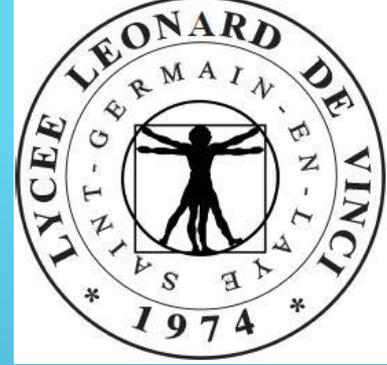


# Lycée Léonard de Vinci

## Réunion de rentrée des Parents



19 septembre 2024

- ▶ Plénière - *20 min*
- ▶ Réunion avec le Professeur Principal de votre enfant – *45 min*



# LYCEE LEONARD DE VINCI 2024-2025



**PROVISEURE**  
Mme ROCHEFORT Léna

**Proviseur-adjoint**  
M. HULOT Nicolas

**Secrétaire général**  
M. BITUMBA-BECKO Jacques

**Secrétariat**  
Direction & RH : Mme PROVOST Sundia  
Scolarité : M KHALI Samir & M. Le MARCHAND Nicolas  
Gestion matérielle : Mme RADJI Sonia

**Agent d'accueil**

## Vie scolaire

**CPE**  
Mme DELEU Caroline

**Assistants d'Éducation**  
M. BELLENGE Frédéric  
Mme LEDUC Gwénaëlle  
Mme MBULUKU Eunice  
Mme MOUTAROU Audrey

**Service Médico-Social**  
Médecin : Dr GARREAU  
Infirmière : Mme JOUSSEAUME Anne  
Assistante sociale : Mme BAKHDIL Fatima

**Psychologue de l'Éducation Nationale**  
Mme JURET Charlotte

**MLDS**  
M. HAMDI Saïd

**Equipe d'entretien et maintenance**  
Resp. M. LEFEVRE Thierry  
Agents maintenance :  
M. MABIRE Jean-Pierre  
M. PELOPIDAS Garie  
M. KRIDANE Karim

**DDFPT Biotechnologies**  
Mme RICHARD Gaëlle

**DDFPT Indus**  
Mme CUVELIER Marie-Laure

**Bureau des Entreprises**  
Mme MESPLEDE Carole

**+/- 80 Professeurs**  
dont 1 Professeur Documentaliste  
Et des coordonnatrices pour l'UPE2A et le MODAC

Service général :  
Mme AQUILIMEBA Samira  
Mme AZNAG Wardia  
M. BACHIROU Samou  
Mme BELALJA Fatima  
Mme GAUTHIER Nadia  
Mme GEOFFROY Patricia  
Mme HORJA Gabriela  
Mme LOSY Katia  
Mme MARECAUX Viviane  
Mme SISSOKO Sadio Mady  
Mme VANDAL Violette

**AESH**

**Personnels de laboratoire – ITRF**

**Technicienne**  
Mme LOIRAT-CHARPENTIER Valérie

**Agents**  
Mme BENABDESSADOK Faiza  
M. DENIAUD Nathan  
Mme GAFFET Margaux  
Mme GOMES DA SILVA Alzira  
Mme KIRRI Mina  
M. PERDRIAU Vincent  
Mme PLANTE Josiane

## Cuisine

**Chef**  
M. MODAVE Michel

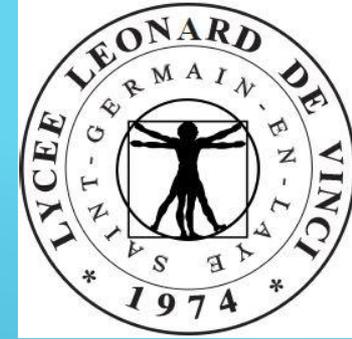
**Seconds**  
M. CLAIN Joseph  
M. PENHOAT Lucas

# Réussite de nos élèves aux examens



RESULTATS	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	TAUX DE REUSSITE (/PRESENTS)
<b>ELEVES ET ETUDIANTS DU LYCEE</b>				
BAC GENERAL	59	57	49	86,0%
BAC STI2D	61	59	50	84,7%
BAC STL	39	37	37	100,0%
BAC PRO MSPC	18	16	11	68,8%
BAC PRO MELEC	23	23	14	60,9%
CAP ELEC	12	11	5	45,5%
BTS CRSA	16	16	13	81,3%
BTS ET	18	17	12	70,6%
BTS BIOAC	25	24	23	95,8%
<b>DONT ELEVES ET ETUDIANTS APPRENTIS AU CFA</b>				
BTS CRSA	3	3	2	66,7%
BTS ET	2	2	2	100,0%
<b>STAGIAIRES DU GRETA</b>				
BAC PRO MSPC	9	6	6	100%
TP BIM	9	9	6	67%
TP TL	10	10	10	100%
CAP ELEC	12	12	12	100%

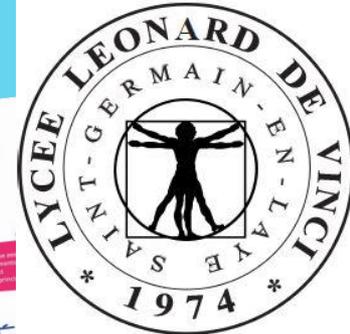
# L'année de Terminale



- **L'année du BAC**
  - ✓ Épreuves : EDS, Grand Oral, Epreuves écrites,..
  - ✓ Contrôle continu en GT. Cf. *Projet d'évaluation du lycée*
  - ✓ Contrôle en Cours de Formation
  - ✓ Prise en compte des PFMP
- **Les choix pour la poursuite d'études ou la préparation à l'insertion professionnelle**
  - ✓ Parcoursup
  - ✓ Préparation à l'insertion dans le monde du travail pour ceux qui le souhaitent en voie professionnelle

# Règlement Intérieur (RI)

- Nouveau RI – Complètement revu
- Tél. Portable (et écouteurs/casques) interdit à l'intérieur des bâtiments



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE**

Versión initiale votée au CA du 25/04/2024  
Références réglementaires : Articles R 421-5 du code de l'éducation

Le Lycée Léonard de Vinci est un établissement accueillant des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires du GRETA. Il assure un service public d'éducation reposant sur des valeurs et des principes que chaque membre de sa communauté se doit de respecter :

- Laïcité et neutralité.
- Gratuité de l'enseignement.
- Tolérance et respect d'autrui dans sa personne, ses convictions et ses biens.
- Respect des lieux et du matériel
- Respect des obligations scolaires : travail, ponctualité et assiduité.

Le règlement intérieur ne saurait ignorer les principes généraux du droit. Son objet est d'apporter à la communauté éducative du Lycée Léonard de Vinci le cadre de sa mission en définissant clairement les règles de son fonctionnement. Il assure à toutes et à tous un climat de confiance et de coopération favorable à l'éducation et au travail.

Ce règlement intérieur s'applique à tous les apprenants, mineurs et majeurs, et, pour quelques articles, aux personnels. Il concerne toutes les activités organisées par le lycée, quel qu'en soit le lieu (site propre du lycée, gymnases, lieu de stage ou lieu devenant pour une sortie un « lieu d'enseignement »)

Dans l'ensemble du règlement intérieur, le dénomination "élève" est utilisée pour l'ensemble des apprenants.

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET DE LA VIE SCOLAIRE**

**Art. 1 Inscriptions**  
Tout élève affecté dans l'établissement recevra un dossier lui indiquant les dispositions administratives nécessaires à son inscription. Celle-ci ne sera validée qu'après la remise du dossier complet d'inscription au secrétariat élèves du lycée.  
Pour chaque nouvelle rentrée, les démarches d'inscription devront être renouvelées.

**Art. 2 Horaires**  
Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir inclus, suivant les horaires ci-dessous : Certaines séances pédagogiques peuvent faire l'objet d'horaires particuliers.  
Le matin, l'établissement est ouvert vingt minutes avant le début des cours.

Horaires du Portail		Horaires des Cours		
Début	Fin	Début	Milieu	Fin
8h00	8h40	8h20	8h46	9h13
9h10	9h20	9h15	9h41	10h08
10h00	10h25	10h20	10h46	11h13
11h10	11h20	11h15	11h41	12h08
12h05	12h20	12h15	12h41	13h08
12h40	12h45			
13h05	13h15	13h10	13h36	14h03
13h35	13h40			
14h00	14h10	14h05	14h31	14h58
14h55	15h15	15h10	15h36	16h03
16h00	16h10	16h05	16h31	16h58
16h55	17h05	17h00	17h26	17h53
17h50	18h00			

**CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE**

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

**LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE**

- 1 | La République est laïque. Elle assure l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de territoires, de sexe ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.
- 2 | La République assure l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de territoires, de sexe ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.
- 3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la coexistence pacifique des convictions, des croyances et des cultes dans les lieux de l'école publique.
- 4 | La laïcité permet l'exercice de la liberté de conscience et la liberté de croire ou de ne pas croire, tout en respectant la liberté de tous et la neutralité de l'école, dans le respect de l'unité nationale.
- 5 | La République assure l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de territoires, de sexe ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

**LAÏCITÉ À L'ÉCOLE**

- 6 | La laïcité de l'école offre des espaces libres où chacun peut exprimer sa personnalité, assumer son rôle citoyen et faire reconnaître ses compétences. Elle est garante de la liberté d'expression et de la liberté de conscience de tous les élèves.
- 7 | La laïcité assure une liberté de parole et de participation.
- 8 | La laïcité garantit l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans le respect de leur liberté de conscience et de leur liberté de religion.
- 9 | La laïcité implique le respect de toutes les religions et de toutes les convictions. Elle est garante de la liberté de conscience et de la liberté de croire ou de ne pas croire, tout en respectant la liberté de tous et la neutralité de l'école, dans le respect de l'unité nationale.
- 10 | L'école assure à tous les élèves l'accès à la culture, à la formation et à la participation à la vie de la République. Elle est garante de la liberté de conscience et de la liberté de religion.
- 11 | Les personnels ont en charge de garantir la liberté de conscience et de la liberté de religion de tous les élèves.
- 12 | Les établissements sont laïques. Afin de garantir l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de territoires, de sexe ou de religion, les établissements scolaires de la République assurent la liberté de conscience et de la liberté de croire ou de ne pas croire, tout en respectant la liberté de tous et la neutralité de l'école, dans le respect de l'unité nationale.
- 13 | Il n'est pas permis de porter de signes religieux ou de signes ostentatoires dans les lieux de l'école de la République.
- 14 | Les établissements scolaires publics, les lycées et les collèges assurent l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de territoires, de sexe ou de religion. Ils respectent toutes les croyances.
- 15 | Pour leurs relations de travail, les élèves sont soumis à la loi du travail.

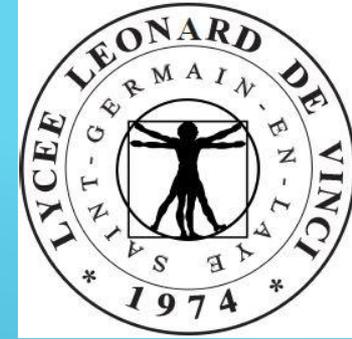
**CODE DE L'ÉDUCATION**

Annotté & commenté

Papier & numérique

**DALLOZ**

# Communication Parents - Lycée



- Contact privilégié des familles :

le **Professeur Principal** de la classe

par mail sur l'ENT

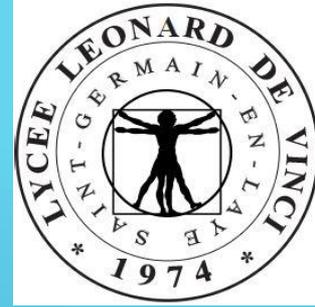


- Pour des questions relatives au bien être, aux absences, à la santé, à des difficultés financières.. :

- ✓ la CPE : **Mme DELEU**
- ✓ l'infirmière scolaire : **Mme JOUSSEAUME**
- ✓ l'assistante sociale : **Mme BAKHDIL**
- ✓ la psychologue (psyEN) : **Mme JURET**

- Par mail sur l'ENT
- Prise de rendez-vous par téléphone au 01 39 10 25 25
- Pour la psyEN, prise de rendez-vous à la vie scolaire

# Communication Parents - Lycée



- **Certificats de scolarité**  
⇒ Téléchargeables via l'ENT sur PRONOTE

- **Restauration scolaire :**

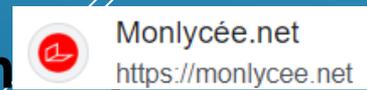
- Règlements :

- ⇒ en ligne sur le site de TURBOSELF
- ⇒ en espèces ou en carte sur la borne TURBOSELF de l'accueil

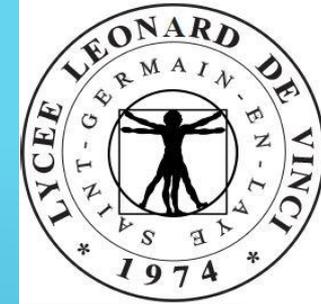
- Réservations des repas :

- ⇒ en ligne ou
- ⇒ sur les bornes TURBOSELF du lycée

- Questions ⇒ mail ENT à **ldv.secretariatscolarite@m**

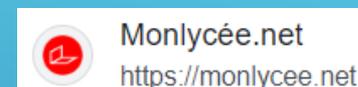


# Communication Parents - Lycée



- **Demande de Fonds Sociaux :**

⇒ Télécharger le document sur l'ENT ou le demander par mail à Mme BAKHDIL, assistante sociale



- **Bourses**

- **Demandes :**

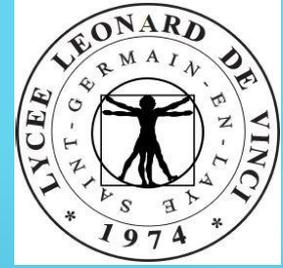
⇒ en ligne via EDUCONNECT jusqu'au **17 octobre 2024**

- **Questions :**

⇒ mail ENT à **ldv.secretariatdegestion@monlycee.net**



# Communication Parents - Lycée



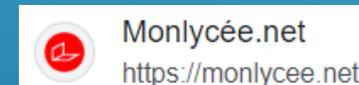
- Examens, Cantine, Inscriptions, Démission-Exeat-  
Certificats de radiation, Codes ENT, Codes Educonnect ...

⇒ mail à **[ldv.secretariatscolarite@monlycee.net](mailto:ldv.secretariatscolarite@monlycee.net)**



- *Signalement des Absences et des Retards*

⇒ mail à **[ldv.viescolaire@monlycee.net](mailto:ldv.viescolaire@monlycee.net)**





# Les représentants des parents

Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative.

Les représentants de parents d'élèves participent aux **conseils de classe** et aux **conseils d'administration** du lycée.

Les élections des représentants des parents au Conseil d'administration se tiendront par voie électronique la semaine du

**Vendredi 11 octobre 2024**

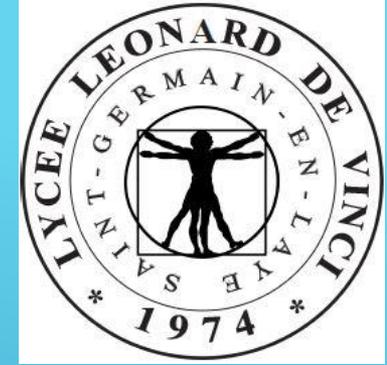
Dépôts des candidatures : avant le 30/09/2024 minuit.

Les années précédentes, il y avait une liste de parents.

Tous les parents qui le souhaitent peuvent prendre la parole pour dire quelques mots.

Un questionnaire est mis en ligne pour recueillir les noms de ceux d'entre vous qui souhaiteraient devenir (ou rester) représentants des parents d'élève en participant aux conseils de classe ou aux conseils d'administration. Attention : ce questionnaire n'est pas un dépôt de candidature (à faire à part)

# Salles pour la réunion avec les Professeurs principaux



CLASSE	PROFESSEUR PRINCIPAL	SALLE	DIRECTION
TG A	M. HITSCH M. MARCAIS	C 1	M. HULOT
TG B	Mme CLERET M. PINAUD	C 5	M. HULOT
TCAP	M. SERRADJ	C 15	Mme ROCHEFORT
TMSPC	M. GUISGAND M. MAMECHE	C 6	Mme ROCHEFORT
TMELEC	Mme LARGEAU M. BOEUF	C 4	M. HULOT
TSTL A	Mme CATRIENS M. GRENERY	C 7	M. HULOT
TSTL B	Mme LEVIS	C 9	Mme ROCHEFORT
TSTI2D A	M. BRAZ M. COURJAL	C 11	Mme ROCHEFORT
TSTI2D B	Mme DUBOC M. REME	C 13	M. HULOT

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**



**BONNE REUNION  
AVEC LE PROFESSEUR PRINCIPAL  
DE VOTRE ENFANT**